Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 027-282700020-20261001-ARCONC202637-AR

centre de gestion de l'eure
fonction publique territoriale

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE L'EURE

ARRETÉ N° 2026 – 37 – CONC
PORTANT ADMISSION À CONCOURIR AU CONCOURS D'ASSISTANT TERRITORIAL SOCIO-ÉDUCATIF - SPÉCIALITÉ « ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL » - SESSION 2026
(Annule et remplace l'arrêté n° 2026 – 21 – CONC du 2 juin 2026) ;

LE PRÉSIDENT DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE L'EURE

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;
Vu la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017, modifiée, relative à l'égalité et la citoyenneté,
Vu le décret n° 81-317 du 7 avril 1981 modifié fixant les conditions dans lesquelles certains pères ou mères de famille bénéficient d'une dispense de diplôme pour se présenter à divers concours ;
Vu le décret n° 94-163 du 16 février 1994 ouvrant aux ressortissants des Etats membres de la Communauté européenne autres que la France l'accès à certains cadres d'emplois de la fonction publique territoriale ;
Vu le décret n°2006-1695 du 22 décembre 2006 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux cadres d'emplois des fonctionnaires de la catégorie A de la fonction publique territoriale,
Vu le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 modifié relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ;
Vu le décret n° 2008-512 du 29 mai 2008 modifié relatif à la formation statutaire obligatoire des fonctionnaires territoriaux ;
Vu le décret n° 2010-311 du 22 mars 2010 relatif aux modalités de recrutements et d'accueil des ressortissants des Etats membres de l'Union européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen dans un corps, un cadre d'emplois ou un emploi de la fonction publique française ;
Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;
Vu le décret n° 2013-646 du 18 juillet 2013 fixant les modalités d'organisation du concours pour le recrutement des assistants territoriaux socio-éducatifs ;
Vu le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique d'Etat, de la fonction publique territoriale et la fonction publique hospitalière ;
Vu le décret n° 2017-901 du 9 mai 2017 portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs en vigueur à compter du 1er février 2018 ;
Vu le décret n° 2017-1748 du 22 décembre 2017 fixant les conditions de recours à la visio-conférence pour l'organisation des voies d'accès à la fonction publique d'Etat ;
Vu le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap ;
Vu le décret n° 2021-376 du 31 mars 2021 pris en application de l'article L325-30 du code général de la Fonction Publique portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale en vue de limiter l'inscription d'un candidat à un concours permettant l'accès à un emploi du même grade organisé simultanément par plusieurs centres de gestion ;
Vu l'arrêté du 19 juin 2007 modifié fixant la liste des concours et les règles de composition et de fonctionnement des commissions d'équivalences de diplômes pour l'accès aux concours de la fonction publique territoriale ;
Vu l'arrêté du 4 mai 2020 fixant la nature et le format des données à caractère personnel relatives aux caractéristiques et au processus de sélection des candidats à l'accès à la fonction publique et les modalités de leur transmission au service chargé de la « Base concours »,
Vu l'arrêté n° 2026 – 05 – CONC du 20 janvier 2026 portant ouverture d'un concours d'assistant territorial socio-éducatif, spécialité « assistant de service social », session 2026 ;
Vu l'arrêté n° 2026 – 21 – CONC du 2 juin 2026 portant admission à concourir au concours d'assistant territorial socio-éducatif, spécialité « assistant de service social », session 2026 ;
Vu l'arrêté n° 2026 – 26 – CONC du 2 juillet 2026 portant désignation des intervenants au concours d'assistant territorial socio-éducatif, spécialité « assistant de service social », session 2026 pour les épreuves orales d'admission ;
Vu l'arrêté n° 2026 – 33 – CONC du 13 août 2026 portant désignation des membres du jury du concours d'Assistant territorial socio-éducatif – spécialité « Assistant de service Social » - session 2026 ;
Considérant la mise à jour par plusieurs candidats de leur dossier d'inscription avant la première date de l'épreuve orale d'admission fixée au 08 octobre 2026 ;

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 027-282700020-20261001-ARCONC202637-AR

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté 2026 – 21 – CONC du 2 juin 2026 portant admission à concourir au concours d'assistant territorial socio-éducatif, spécialité « assistant de service social », session 2026

ARTICLE 2 : Sont autorisés à participer au concours d'assistant socio-éducatif – spécialité « assistant de service social », session 2026, les candidats cités ci-après :

Nom	Prénom	Admis à concourir sous réserve de fournir la ou les pièce(s) suivante(s) au plus tard à la date de début des épreuves, soit **le 8 octobre 2026**
ABALAIN	Lalie	Manque diplôme d'Etat d'Assistant de Service Social
ANDOUARD	Adèle	
ARPAL	Laura	
ASKRI	Anissa	
ASTOLFI	Albane	
ATTOUI	Sofia	
AUBERT	Astrid	
BAILLOT	Eloise	
BARBOT	Aurore	
BARONI	Myriam	
BARRON	Molly	Manque diplôme d'Etat d'Assistant de Service Social
BAUSSARD	Chanelle	
BECART	Natasha	Manque diplôme d'Etat d'Assistant de Service Social
BELGHIT	Malika	
BELLON	Elodie	
BEN NASR	Clémence	
BERNIER	Méline	
BERRIAU	Violaine	
BESNARD	Elise	
BILLON GARRAOUI	Alienor	
BLANCHET	Morgane	
BLONDEL	Nina	
BOILEAU	Karine	
BOISNARD	Selene	
BOISSIERE	Julie	
BOMPARD	Aurélie	
BONNET	Aurore	
BOUHOUR	Zoé	
BOULARD	Melanie	
BOURBAN	Lola	
BOURGUIGNON	Marion	
BOUSSEAU	Marie	

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 027-282700020-20261001-ARCONC202637-AR

Nom	Prénom	Admis à concourir sous réserve de fournir la ou les pièce(s) suivante(s) au plus tard à la date de début des épreuves, soit **le 8 octobre 2026**
BOUTON	Sophie	
BOUVIER	Léa	
BRADESI	Lucie	
BREARD	Amandine	
BRETAULT	Inès	
BUOT	Chloé	
CAMARA	Mamadou	
CAMMARATA	Emma	
CAMUS	Éléonore	
CANETTE	Rose	
CANIOT GABCO	Hélène	
CANIOT GABCO	Paul	
CAPIEZ	Rachel	
CARO	Guillaume	
CAROUGE	Angéline	
CATHUS	Claudine	
CAUVIN VIRAY	Christelle	
CHAIGNON	Chloé	
CHAPPET	Eponine	
CHARBONNIER	Youlia	
CHARTIER	Melanie	
CHASLES	Hannaé	
CHAUVIERE	Jeanne	
CHOMBLET	Chrystelle	
CHRISTY	Jade	
CHUPIN	Marine	
CIBANGU BISELELA	Fabienne	
CLARIOND	Bastien	
CLOUARD	Camille	
COGNE	Valerie	
COIRAULT	Karine	
COLAS	Agathe	
COMBAUD	Elise	
CONNAN	Simon	
COPPRY	Gwenaëlle	
CORBIN	Juliette	

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 027-282700020-20261001-ARCONC202637-AR

Nom	Prénom	Admis à concourir sous réserve de fournir la ou les pièce(s) suivante(s) au plus tard à la date de début des épreuves, soit **le 8 octobre 2026**
CORNELISSEN	Elodie	
COSSE	Clémence	
COURT	Susie	
COUSSEAU	Enola	
COYMES	Kahina	
DANIEL	Léni	
DANTEC	Aurélie	
DEDRIE	Jade	
DEFONTAINE	Lucie	
DEFRANCE	Eloïse	
DELESTRE	Charlène	
DELVINQUIÈRE	Chloé	
DEPARTOUT	Léa	
DESNÉE	Agathe	
DIAS	Jennifer	
DIENIS	Claudia	
DIYANI BAHA	Nelly	
DOUILLARD	Mathilde	
DOURLENT	Emilie	
DROUET	Emilie	
DUBAS	Anaïs	Manque diplôme d'Etat d'Assistant de Service Social
DUFOSSE	Juliette	
DURAND	Astrid	
ESCALERE	Dorothée	
ETCHEVERRIA	Camille	
ETCHEVERRIA	Clara	
ETIENNE	Typhaine	
FAVREAU	Delphine	
FERON	Justine	
FERRON	Émilie	
FLEUTRY	Emmanuelle	
FONTAINE	Amélie	
FOULIN	Emilie	
FROGER	Alice Marie	
GAILLARD	Coraline	
GASNIER	Julie	

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 027-282700020-20261001-ARCONC202637-AR

Nom	Prénom	Admis à concourir sous réserve de fournir la ou les pièce(s) suivante(s) au plus tard à la date de début des épreuves, soit **le 8 octobre 2026**
GAUDIN	Virginie	
GAUTIER	Clémence	
GAUTIER	Tiffany	
GAÜZERE	Hélène	
GEFFROY	Valentine	
GICQUEL	Mathilde	
GIGAN	Patricia	
GOMIS	Nadine	
GROUAZEL	Jean	
GUILLOIS	Anne-Lise	
GUILLOU	Margaux	
GUIMARAES TAVEIRA	Yohann	
GUINAMANT	Yona	
GUITTON	Julie	
HANNA	Elie	
HEGRON	Marie	
HEROUX	Oceane	
HOPSORT	Marie-Elisabeth	
HOULLE-THUAUDET	Floriane	
HOUSSAYE	Enola	
HUARD	Charlotte	
HUNCKLER	Barbara	
INACIO	Jade	
ISBLED	Mélanie	
JAFFRENNOU	Lola	
JANNIC	Noemie	
JOUAN	Noémie	
JOUIN	Elodie	
KELTZ	Clarisse	
KUCHEIDA	Ambre	
LABUTHIE	Elodie	
LALOUE	Maelys	Manque diplôme d'Etat d'Assistant de Service Social
LE BLOAS	Laura	
LE BOULCH	Hortense	
LE FALHER	Angélique	

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 027-282700020-20261001-ARCONC202637-AR

Nom	Prénom	Admis à concourir sous réserve de fournir la ou les pièce(s) suivante(s) au plus tard à la date de début des épreuves, soit **le 8 octobre 2026**
LE NINIVEN	Anthony	Manque diplôme d'Etat d'Assistant de Service Social
LE POUL	Léa	
LEBLOND	Faustine	
LECOUSTEY	Margaux	
LEDOUX	Léo	
LEDUC	Sarah	
LEGAL	Juliette	
LEMARDELEY	Lisa	
LEMARIÉ	Marine	
LEMONNIER	Chloé	
LEPOITTEVIN	Louise	
LEROUY	Aline	
LETERRIER	Lisa Valentine Marie	Manque diplôme d'Etat d'Assistant de Service Social
LETRECHER	Emmanuelle	
LEVASSEUR	Blandine	
LEVESQUE	Nathalie	
LIEGEOIS	Stephanie	
LIGNIERE	Laurine	
LINARD	Ambre	
LORIETTE	Laura	
MALONDO	Marie-Annette	
MAMES	Clélia	
MARC	Mélanie	
MARTIN	Laurine	
MASSERON	Noémie	
MAURY	Mélanie	
MELGARD	Audrey	
MENDY	Emma	
MENGUAL	Stéphanie	
MENIER	Chloé	
MERDRIGNAC	Lucie	
MÉTRO	Mathilde	
MONEDERA BERRIAH	Mathilda	
MORDY	Yasmine	
MOREL	Chloé	
MOREL	Jean-Baptiste	

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 027-282700020-20261001-ARCONC202637-AR

Nom	Prénom	Admis à concourir sous réserve de fournir la ou les pièce(s) suivante(s) au plus tard à la date de début des épreuves, soit **le 8 octobre 2026**
MOUZÉ	Jennifer	
MOYER	Ilona	
MUSY	Mathilde	
NADOR	Sylvie	
NEDELEC	Ronan	
NGAMIJE	Frodouald	
NICAISE	Margaux	
NSUMBOKO	Jennifer	
OLIVIER	Manon	
OLLIVIER	Emma	
PACHET	Bastien	
PAGET	Pascaline	
PALOU	Hélène	Manque diplôme d'Etat d'Assistant de Service Social
PAPORE	Geneviève	
PATINOTE	Amélie	
PAVARD	Elodie	
PAYEN	Manon	
PAZOS VARELA	Rut	
PELLICER	Célia	
PENVEN	Magali	
PETIT	Marine	Manque diplôme d'Etat d'Assistant de Service Social
PETIT	Sarah	
PIROMALLI	Nella	
POIRIER	Sandra	
POULNAYE	Sandra	
POUPARD	Juliette	
QUEMA	Norine	
QUERRIEN	Nolwenn	
QUESNEL	Virginie	
QUIBEL	Zoe	
RABARIVELO	Noroseheno	
RAMM	Eva	
RAOUL	Olivia	
RAUTUREAU	Valentine	
RIVAUX	Lucie	

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 027-282700020-20261001-ARCONC202637-AR

Nom	Prénom	Admis à concourir sous réserve de fournir la ou les pièce(s) suivante(s) au plus tard à la date de début des épreuves, soit **le 8 octobre 2026**
ROBINEAU	Mathilde	
ROURE	Ludivine	
ROUSSEAU	Claudie	
ROY	Manon	
SACHOT	Juliette	
SAÏDOU	Vanessa	
SALIOU	Anne-Gaelle	
SAUDRAIS	Laura	
SAUNIER	Marlène	
SELLIN	Alexandra	
SENEZ	Anne	
SEVENO	Stéphanie	
SICARD	Sandra	
SONNEMOSER	Lisa	
SOUCHET	Virginie	
STORCK	Karine	
SUTEAU	Manon	
THEBAULT	Lucie	
THOMAS	Anne-Lise	
THOMAS	Cindy	
TOVORNIK	Aurélie	
TROUCHARD	Soazig	
US	Nathalie	
VANDERMEERSCH	Adelaide	
VAQUEZ	Lisa	
VILLARD	Sandrine	
VILLEY	Alizée	
VIMOND	Aurore	
ZARRICUETA-ESPEJO	Carla	

ARTICLE 3 : Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen - 53, avenue Gustave Flaubert 76000 Rouen - Téléphone : 02 32 08 12 70, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site www.telerecours.fr.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Préfet.

FAIT À ÉVREUX, le 01 octobre 2026

Le Président

CENTRE DE GESTION DE LA F.P.T. Département de L'EURE

Jérôme GRENIER